



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 21 février 2014

**6285/1/14
REV 1 (fr)**

**EDUC 44
SOC 98
ECOFIN 129**

NOTE

du:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
au:	Conseil
n° doc. préc.:	6084/14 EDUC 36 SOC 76 ECOFIN 105
Objet:	Projet de conclusions du Conseil "Une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences - à l'appui du Semestre européen 2014" - <i>Adoption</i>

Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Comité des représentants permanents a noté qu'il y avait désormais accord unanime sur le texte des conclusions susvisées.

Le Conseil est par conséquent invité à adopter les conclusions sur la base du document figurant à l'annexe et à les transmettre en vue de leur publication au Journal officiel.

Conclusions du Conseil:
Une éducation et une formation efficaces
et innovantes pour investir dans les compétences¹ -
à l'appui du Semestre européen 2014

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DANS LE CONTEXTE

- des articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
- de la stratégie *Europe 2020* et
- des conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")²,

COMPTE TENU

- de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie³;
- des conclusions du Conseil du 26 novembre 2012 sur l'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020 – la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi⁴;

¹ Aux fins des présentes conclusions, le terme "compétences" est employé dans son acception générique et recouvre notamment la notion d'"aptitudes" définie à l'annexe I de la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 111 du 6.5.2008, p. 1).

² JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.

³ JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

⁴ JO C 393 du 19.12.2012, p. 5.

- de la recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel⁵;
- des conclusions du Conseil du 15 février 2013 intitulées "Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée *"Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques"* et à l'examen annuel de la croissance 2013"⁶;
- de la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une *garantie pour la jeunesse*⁷;
- de la déclaration du Conseil sur une *Alliance européenne pour l'apprentissage*, adoptée le 15 octobre 2013⁸;
- du règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant *"Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport*⁹,

ET EN RÉPONSE

- à l'examen annuel de la croissance 2014¹⁰ et
- à la communication de la Commission intitulée *"Ouvrir l'éducation: les nouvelles technologies et les ressources éducatives libres comme sources innovantes d'enseignement et d'apprentissage pour tous"*¹¹,

⁵ JO C 398 du 22.12.2012, p. 1.

⁶ JO C 64 du 5.3.2013, p. 5.

⁷ JO C 120 du 26.4.2013, p. 1.

⁸ Doc. 14986/13.

⁹ JO L 347 du 20.12.2013, p. 50.

¹⁰ Doc. 15803/13 + ADD 1.

¹¹ Doc. 14116/13 + ADD 1.

CONSIDÈRE CE QUI SUIVIT:

1. L'éducation et la formation ont un rôle stratégique à jouer pour soutenir la relance économique en Europe. Bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis dans la mise en œuvre du grand objectif dans le domaine de l'éducation qui a été fixé dans le cadre de la stratégie *Europe 2020*¹², il reste encore beaucoup à faire pour contrecarrer les effets de la crise et s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents.
2. Des données récentes semblent indiquer que ces problèmes structurels sont en partie dus au manque de compétences nécessaires et sont par conséquent sources de difficultés pour nos systèmes d'éducation et de formation.
3. Une personne sur cinq en âge de travailler au sein de l'UE a une faible maîtrise de l'écriture et de la lecture ainsi que du calcul, un facteur qui limite fortement son employabilité, et malgré certains progrès pour ce qui est des compétences de base, le nombre d'élèves obtenant des résultats médiocres en mathématiques reste élevé¹³.
4. Alors même que les prévisions indiquent qu'à l'avenir, pour la quasi-totalité des emplois, il faudra avoir au minimum des compétences numériques de base, de nombreux élèves n'ont toujours pas accès aux technologies et contenus numériques nécessaires à l'acquisition de ces compétences. De nombreux adultes ne possèdent absolument aucune compétence numérique.

SOULIGNE CE QUI SUIVIT:

1. Il est impératif de s'attaquer d'urgence aux problèmes essentiels que sont le chômage des jeunes et l'insuffisance des niveaux de compétences. Outre leur apport essentiel en termes de stimulation de la cohésion sociale et de la citoyenneté active, l'éducation et la formation contribuent fortement à créer une croissance intelligente, inclusive et durable, à améliorer la compétitivité et l'employabilité, ainsi qu'à favoriser la productivité et l'innovation.

¹² Selon le suivi de l'éducation et de la formation 2013.

¹³ Données émanant de l'enquête sur les compétences des adultes menée par l'OCDE en 2013 dans le cadre du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), et de l'enquête PISA 2012 sur les capacités des élèves âgés de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences (Programme international pour le suivi des acquis des élèves).

N.B.: Il y a lieu de garantir la participation de tous les États membres aux travaux de cette organisation.

2. Si l'on peut noter que des efforts sont déjà déployés pour relever ces grands défis, l'UE et ses États membres devraient toutefois redoubler d'efforts afin d'améliorer l'éducation et la formation et continuer à investir dans un système d'éducation et de formation efficace et de grande qualité.
3. Le futur examen de la stratégie *Europe 2020* et le prochain bilan du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") devraient permettre de renforcer le rôle stratégique joué par l'éducation et la formation dans le Semestre européen.

EN VUE D'ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DANS LE SEMESTRE EUROPÉEN 2014, CONVIENT DE S'ATTACHER EN PRIORITÉ À:

1. faciliter autant que possible les investissements à long terme dans la modernisation de l'enseignement et de la formation et dans le développement des compétences, tant au niveau national qu'à l'échelle européenne, tout en mettant davantage l'accent sur l'efficacité et la qualité des investissements dans l'éducation;
2. doter les personnes de compétences accrues et mieux adaptées, dans tous les groupes d'âge, notamment en renforçant la formation tout au long de la vie et en promouvant l'égalité des chances en matière d'accès à une éducation et à une formation de qualité, y compris pour les apprenants issus de milieux défavorisés;
3. faciliter la transition entre l'éducation et la formation d'une part et le travail d'autre part, notamment en promouvant les systèmes de formation en milieu professionnel et, le cas échéant, en augmentant l'offre de stages et d'apprentissages de bonne qualité;
4. continuer - en coopération avec les parties prenantes concernées - de moderniser et d'améliorer les méthodes éducatives en s'appuyant sur les dernières recherches, et saisir pleinement les possibilités offertes par l'apprentissage numérique, y compris - eu égard aux situations nationales - en:

- a) aidant les établissements d'enseignement à renforcer leurs capacités - et, le cas échéant, les investissements dans les infrastructures TIC - afin d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et les contenus numériques, y compris les cours en ligne ouverts à tous;
- b) favorisant des expériences d'apprentissage plus diversifiées, qui associent les méthodes d'apprentissage en face à face et en ligne;
- c) s'efforçant de faire en sorte que la formation initiale des enseignants et la formation professionnelle continue envisagent l'utilisation de méthodes d'enseignement s'appuyant sur le numérique,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE PLEIN RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET EN TENANT COMPTE DES SITUATIONS NATIONALES, À:

- 1. poursuivre les efforts visant à améliorer l'acquisition des compétences clés et à diminuer la proportion d'élèves faibles à l'école;
- 2. promouvoir l'acquisition des compétences de base, ainsi que l'adoption de mesures de requalification et de mise à niveau des compétences par un renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie, en donnant la priorité aux personnes peu qualifiées;
- 3. adopter, en matière d'éducation et de formation, des politiques efficaces et inclusives qui prennent dûment en compte les besoins des apprenant issus de milieux défavorisés;
- 4. encourager un débat fondé sur des données factuelles, au sein d'un large éventail d'intervenants, sur la manière de fournir et de garantir durablement et efficacement des financements pour l'éducation et la formation;
- 5. prendre les mesures qui s'imposent en réponse aux principaux messages dans le domaine de l'éducation et de la formation énoncés dans la déclaration du Conseil sur l'Alliance européenne pour l'apprentissage et la recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse;
- 6. rechercher par quels moyens les instruments de transparence et de reconnaissance dans l'éducation formelle pourraient également prendre en compte les nouvelles formes d'apprentissage, notamment la validation des compétences acquises dans le cadre d'un apprentissage en ligne de qualité;

7. aider les établissements d'enseignement et de formation à exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et les contenus numériques, en complément des approches pédagogiques traditionnelles, en vue de répondre aux besoins des différents apprenants, y compris ceux issus de milieux défavorisés;
8. aider les enseignants et les chefs d'établissement à atteindre un niveau de compétence élevé dans le domaine numérique et à adopter des pratiques d'enseignement innovantes, par exemple grâce à une formation souple, des systèmes d'encouragement et des programmes actualisés pour la formation des enseignants;
9. exploiter pleinement la nouvelle génération d'instruments financiers, en particulier le programme Erasmus+ et les fonds structurels et d'investissement européens afin de relever les défis précités dans les domaines de l'éducation et de la formation;
10. chercher à faciliter les investissements dans l'éducation et la formation, qui constituent des secteurs propices à la croissance, tout en tenant compte des volets "éducation et formation" des recommandations par pays d'Europe 2020,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION À:

1. renforcer la contribution de l'éducation et de la formation au programme de l'UE pour la croissance et l'emploi, en utilisant les investissements de manière plus efficace et effective, afin de relever les niveaux de compétences, d'améliorer les acquis pédagogiques et de remédier à la pénurie de main d'œuvre qualifiée;
2. encourager les partenariats au niveau national et européen entre les créateurs de contenus pédagogiques en vue d'étoffer l'offre en ressources pédagogiques libres et autres dispositifs éducatifs numériques de qualité dans différentes langues, tout en tenant dûment compte des questions relevant du droit d'auteur et de l'octroi de licence;
3. tirer davantage parti de la plate-forme eTwinning et utiliser le nouveau *portail européen pour l'éducation ouverte*, qui constitue une référence pour les ressources pédagogiques libres produites dans l'UE;

4. donner suite au débat d'orientation tenu par le Conseil en novembre 2013 en organisant un sommet sur les défis posés par les nouvelles technologies et les ressources pédagogiques libres, en particulier en ce qui concerne l'assurance de la qualité et l'évaluation et la certification des compétences acquises grâce à de nouveaux modes d'apprentissage;
5. augmenter la valeur ajoutée et optimiser l'efficacité du cadre stratégique "Éducation et formation 2020" et des modalités de gouvernance et de travail qui le sous-tendent, notamment:
 - a) en intensifiant la coopération entre les spécialistes des politiques d'éducation et d'emploi;
 - b) en prenant les mesures nécessaires pour que la méthode ouverte de coordination (MOC), y compris les groupes de travail institués pour le cadre stratégique "Éducation et formation 2020"¹⁴, serve effectivement à faciliter le suivi des problèmes recensés;
 - c) en poursuivant les évaluations volontaires de haut niveau par les pairs dans le cadre des structures de la MOC existantes, en donnant la priorité aux volets "éducation et formation" des recommandations par pays;
 - d) en utilisant le bilan à mi-parcours pour contribuer à l'établissement du prochain projet de rapport conjoint, en suivant une approche plus prospective qui recense des domaines clés prioritaires et des questions concrètes à aborder dans la suite des travaux;
 - e) en optimisant, réduisant et simplifiant les structures d'établissement de rapports qui existent dans le domaine de l'éducation et de la formation, pour éviter les doubles emplois,

INVITE LA COMMISSION À:

1. collecter les données et préparer une analyse sur les retombées et les avantages économiques et sociaux de l'éducation afin d'alimenter un futur débat au sein du Conseil;

¹⁴ Note explicative: Ces groupes de travail - d'abord créés par la Commission dans le cadre du programme de travail "*Éducation et formation 2010*" afin de mettre en œuvre la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'éducation et de la formation - servent d'enceinte pour l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine. Ils réunissent - sur la base d'une libre adhésion - des experts des États membres et, sous leur forme actuelle, couvrent six domaines clés: écoles, enseignement supérieur, enseignement et formation professionnels, formation pour les adultes, compétences transversales et apprentissage numérique.

2. promouvoir un débat public ouvert, dans le cadre de la consultation sur l'"espace européen des compétences et des certifications", sur les conséquences des nouvelles technologies et des contenus numériques pour les pratiques actuelles et les instruments et politiques en vigueur au niveau de l'UE, y compris sur des thèmes tels que l'assurance de la qualité, l'évaluation et la certification.
-